



Statistiques sur la situation financière des ménages

Analyses sur les inégalités de distribution des revenus

Bases théoriques et méthodologiques

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)	Langue du texte original:	Allemand
Renseignements:	Section EKL, tél. 058 463 64 21, info.ekl@bfs.admin.ch	Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Rédaction:	Caterina Modetta, OFS	Concept de mise en page:	Section PUB
Contenu:	Caterina Modetta, OFS	Téléchargement:	www.statistique.ch
Domaine:	20 Situation économique et sociale de la population	Copyright:	OFS, Neuchâtel 2026 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
Numéro OFS:	be-f-20.03.01.03		

Table des matières

1	But du document	3
2	Aspects généraux	3
2.1	Niveaux de revenus et composantes du revenu	3
2.2	Unité d'analyse, pondération d'équivalence	4
2.3	Précision des résultats	4
3	Indicateurs et analyses	4
3.1	Évolution du revenu	4
3.2	Mesures de l'inégalité	5
3.2.1	<i>Rapport interquintile S80/S20</i>	5
3.2.2	<i>Courbe de Lorenz et coefficient de Gini</i>	6
3.3	Comparaison avec d'autres pays européens	7
3.3.1	<i>Niveau de vie en Europe</i>	7
3.3.2	<i>Inégalité des revenus en comparaison internationale</i>	7
3.4	Analyses ponctuelles sur des thèmes spécifiques	7
4	Publications et références	7
5	Glossaire	8

1 But du document

Depuis 2012, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie régulièrement des analyses sur la répartition des revenus en Suisse et en Europe, ainsi que sur la redistribution des revenus via des transferts réglementés par l'État. Ce faisant, il met l'accent sur la polarisation des revenus (augmentation de l'écart entre les revenus), les inégalités de revenu avant et après les transferts publics et le niveau de vie en comparaison internationale. Le présent document résume les bases conceptuelles de ces analyses.

Comment les revenus sont-ils distribués en Suisse? L'écart entre les revenus tend-il à augmenter? Dans quelle mesure les transferts de l'État permettent-ils de compenser les éventuelles inégalités de revenu? Et où se situe la Suisse en comparaison internationale? L'équité et les disparités sociales liées à la répartition des revenus et à leur redistribution par l'État se trouvent régulièrement au centre du débat politique. En particulier lorsqu'il s'agit de sujets cruciaux pour la politique de répartition, par exemple la politique en matière de recettes et la politique fiscale, la mise à disposition de biens publics, l'évolution des salaires et des prix ou les réformes de la politique sociale.

Depuis 2012, l'OFS publie et actualise régulièrement des analyses sur la répartition des revenus et la redistribution par des transferts de l'État en s'appuyant sur deux enquêtes: effectuée sous sa forme actuelle depuis 1998 (chaque année depuis 2000), l'enquête sur le budget des ménages (EBM) constitue la base de l'analyse des inégalités de revenu en Suisse, avant et après la redistribution par l'État. Réalisée depuis 2007, l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) est notamment la seule à se

Enquête sur le budget des ménages

L'enquête sur le budget des ménages (EBM) est réalisée sous sa forme actuelle depuis 1998. Depuis 2000, elle recueille chaque année des données sur les revenus et les dépenses de 3000 ménages privés environ. Afin d'augmenter la taille de l'échantillon et d'améliorer ainsi la qualité des résultats, les données de plusieurs années consécutives sont regroupées pour les analyses de sous-groupes à partir de l'enquête sur le budget des ménages.

www.ebm.bfs.admin.ch

Enquête sur les revenus et les conditions de vie

L'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) est menée de façon coordonnée dans plus de 30 pays en Europe. En Suisse, plus de 8000 ménages (soit quelque 18 000 personnes) y participent chaque année. Elle a pour objectif d'étudier la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. Les données relatives aux revenus dans l'enquête SILC se réfèrent à l'année précédant l'enquête.

www.silc.bfs.admin.ch

prêter à une comparaison avec d'autres pays européens. Les fiches signalétiques mises à disposition sur le portail statistique de l'OFS fournissent des informations détaillées sur ces enquêtes (voir encadré).

Vous trouverez ci-dessous un résumé des bases conceptuelles de ces analyses.

Les résultats correspondants se trouvent sur le portail statistique de l'OFS, à la page consacrée à l'inégalité de répartition des revenus.

Page du portail OFS consacrée à l'inégalité de répartition des revenus

www.statistique.ch → Statistiques → Situation économique et sociale de la population → Situation sociale, bien-être et pauvreté → Inégalités de répartition des revenus

2 Aspects généraux

2.1 Niveaux de revenus et composantes du revenu

Les analyses de l'OFS étudient l'ampleur de la redistribution en comparant l'inégalité des revenus avant et après les transferts de l'État (ou transferts publics). Par *prestations* de transfert ou *revenu* de transfert, on entend les rentes et les prestations sociales versées ou réglementées par l'État ainsi que les transferts réguliers provenant d'autres ménages (voir tableau récapitulatif T1). Sont considérées comme des *dépenses* de transfert toutes les contributions versées à l'État ou réglementées par l'État, telles que les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes de l'assurance-maladie obligatoire et les contributions régulières versées à d'autres ménages.

Le *revenu primaire*, soit la somme des revenus du travail et de la fortune (voir glossaire), est considéré comme revenu avant transferts publics, le *revenu disponible* comme revenu après ces transferts. Le *revenu brut* permet de représenter un niveau intermédiaire du processus de redistribution, puisqu'il comprend les prestations de transfert, lesquelles constituent une partie des transferts de l'État. Le revenu brut correspond au montant le plus élevé que les ménages perçoivent théoriquement par mois.

Le tableau récapitulatif T1 présente schématiquement les différents niveaux de revenus et leurs composantes.

Des explications plus détaillées comprenant un revenu-type idéal plus finement subdivisé s'appuyant principalement sur les conclusions et recommandations de l'*International Group on Household Income Statistics* (Canberra Group) sont disponibles dans le rapport méthodologique sur les *Effets des mesures étatiques sur la distribution des revenus* (OFS 2012a).

Aperçu général des composantes du revenu et des niveaux de revenus

T1

+ Revenus du travail	
+ Revenus de la fortune et de la location	
= Revenu primaire	Revenus avant transferts
+ Rentes et transferts sociaux	} Revenus de transfert
+ Transferts monétaires reçus d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires)	
= Revenu brut	
- Dépenses de transfert obligatoires (p. ex. contributions aux assurances sociales, impôts, assurances-maladies de base)	} Dépenses de transfert
- Transferts monétaires versés à d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires)	
= Revenu disponible	Revenus après transferts
- Autres assurances, taxes et versements	
- Dépenses de consommation	
+ Revenus sporadiques (p. ex. remboursements des assurances, ventes etc.)	
= Épargne	

© OFS

2.2 Unité d'analyse, pondération d'équivalence

Pour analyser l'inégalité des revenus, l'OFS recourt aux mesures de l'inégalité les plus courantes: le rapport interquintile S80/S20 et le coefficient de Gini (voir ci-dessous). Le calcul des mesures de l'inégalité et de la distribution des revenus en général, ainsi que la répartition en groupes de revenus comparables (→ *quintiles*, *déciles*) se font au niveau des personnes.

Les analyses sont effectuées sur la base des → *revenus équivalents* (voir glossaire), ce qui permet de comparer des ménages de tailles différentes, sans prise en compte des → *loyers fictifs* (à moins que cela ne soit explicitement indiqué).

À noter que les ménages «ultrariches» ne sont pas pris en considération dans les enquêtes par échantillonnage, à l'inverse des ménages très riches.

2.3 Précision des résultats

On recourt aux → *intervalles de confiance* (ou à la mention «+/-» dans les tableaux) pour indiquer la précision des résultats. Pour les quotients tels que les mesures de l'inégalité, nous avons appliqué la méthode de linéarisation selon Dell et Haultfoeuille pour le calcul des intervalles de confiance¹. Cette méthode permet de déterminer approximativement la variance d'estimateurs complexes non linéaires. Dans notre contexte, c'est la fonction dite d'influence qui est utilisée, dont les règles sont similaires à celles du calcul différentiel classique.

3 Indicateurs et analyses

3.1 Évolution des revenus

L'évolution du revenu primaire et du revenu disponible équivalent – à savoir les revenus avant et après transferts publics – renseigne sur la variation des revenus au cours de la période d'observation. Elle donne aussi de premières indications sur la manière dont les transferts publics ont fait évoluer la redistribution. Si les deux courbes sont globalement parallèles, la redistribution du revenu primaire vers le revenu disponible équivalent est restée constante sur la période considérée. Si en revanche ces courbes divergent, l'ampleur de la redistribution a augmenté.

La → *médiane* s'avère plus parlante que la → *moyenne arithmétique* en tant qu'indicateur pour un revenu «typique», en particulier lors d'une comparaison sur plusieurs années. Elle est en effet moins affectée par les valeurs extrêmes de la distribution des revenus. La représentation graphique du portail statistique se limite par conséquent à l'évolution des revenus primaires et disponibles équivalents médians. Les tableaux toutefois présentent aussi les valeurs moyennes qui sont additives, contrairement à la médiane, et permettent donc de calculer les moyennes de sommes. Elles se prêtent par conséquent mieux à l'analyse de la structure du budget des ménages, chose que ne permet pas la médiane.

Par ailleurs, pour la représentation graphique de l'évolution des revenus, nous recourons aux revenus corrigés des prix qui reflètent de manière adéquate le pouvoir d'achat des ménages privés et se prêtent donc mieux à la comparaison dans le temps. L'interprétation se concentre moins sur le niveau des valeurs absolues que sur leur évolution au cours de la période considérée. La correction des prix se fait sur la base de [l'indice national des prix à la consommation](#) (IPC) aux prix de la dernière année d'observation.

Sur le portail statistique, l'OFS actualise à intervalles réguliers les résultats en matière d'évolution du revenu primaire et du revenu disponible équivalents. Outre la représentation graphique, le site propose aussi pour téléchargement un tableau contenant les principaux chiffres clés de la répartition du revenu primaire, du revenu brut et du revenu disponible équivalents. Comme mentionné, ce tableau contient, en plus des médianes, les moyennes globales et les moyennes par quintile, toutes deux aux prix de l'année d'observation, ainsi que les mesures de l'inégalité et les parts des déciles.

Les chiffres clés sont présentés d'une part pour l'ensemble de la population, d'autre part pour la population des ménages d'actifs (voir encadré).

¹ Pour plus d'informations, voir l'article «Mise en œuvre du calcul de variance par linéarisation» de Dell, Haultfoeuille et al. (p. 83 et suiv.): https://journees-methode-statistique.insee.net/wp-content/uploads/2002/S05_5_ACTE_DELL-DHAULTFOEUILLE-FEVRIER-MASSE_JMS2002.PDF

Ménages d'actifs et ménages de rentiers (EBM)

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le fait que les personnes considérées vivent dans des ménages d'actifs ou dans des ménages de rentiers dépend des caractéristiques de la personne de référence de leur ménage (à savoir le membre du ménage qui contribue le plus au revenu total du ménage). Les ménages de rentiers sont ceux dont la personne de référence bénéficie d'une rente de vieillesse, de survivant ou d'invalidité et n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont classés dans la catégorie ménages d'actifs (y c. ceux dont la personne de référence est en formation).

En plus de ce tableau basé sur les données de l'EBM, un autre tableau du portail statistique montre la répartition du revenu disponible équivalent en Suisse – cette fois y compris les *→loyers fictifs* – en fonction de différentes caractéristiques sociodémographiques (groupe d'âge, sexe, nationalité, niveau de formation, statut d'activité, etc.). Les analyses reposent sur les données de l'enquête SILC, elles sont mises à jour chaque année.

En plus des quartiles et des déciles (voir *→médiane*), ce tableau présente également le rapport interquintile S80/S20 du revenu disponible équivalent.

Diagrammes dans le portail statistique: Suisse (source: EBM)

- Évolution des revenus primaires et disponibles équivalents: médianes

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/33414025>

- Évolution du rapport interquintile (S80/S20)

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/33414021>

- Évolution des coefficients de Gini

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/33414019>

Diagrammes dans le portail statistique: Europe (source: SILC)

- Niveau de vie et inégalité de répartition des revenus pour un choix de pays européens

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/34087807>

- Médiane du revenu disponible équivalent en Europe

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/34087803>

- Rapport S80/S20 du revenu disponible équivalent en Europe

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/34087792>

Tableaux à télécharger:

- Indicateurs de distribution des revenus avant et après transferts de l'État (source: EBM)

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/33488430>

- Distribution du revenu disponible équivalent et ratio S80/S20, selon différentes caractéristiques socio-démographiques (source: SILC)

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/34487013>

3.2 Mesures de l'inégalité

Une multitude de mesures, chacune avec ses propriétés spécifiques, permet de caractériser l'inégalité des revenus et de quantifier les répartitions des revenus. Certains domaines d'une répartition sont plus ou moins accentués en fonction de la mesure d'inégalité utilisée. Comme il peut en résulter des appréciations différentes pour une répartition donnée des revenus, il convient d'opter pour plusieurs mesures afin d'assurer une description impartiale et différenciée de l'inégalité.

Les mises à jour régulières de l'OFS utilisent le rapport interquintile S80/S20, qui se base sur les deux portions de 20% extrêmes de la répartition des revenus, en le complétant systématiquement avec le coefficient de Gini, qui prend en compte l'ensemble de la répartition.

Pour les mesures de l'inégalité aussi, l'accent est mis sur l'évolution de l'inégalité des revenus au cours d'une période donnée. En outre, la modification des mesures de l'inégalité dans les différents niveaux de revenus permet d'examiner dans quelle mesure les transferts publics réduisent les éventuelles inégalités de revenu.

Les prestations de transfert étatiques ou réglementées par l'État (p. ex. rentes de l'AVS/AI et de la prévoyance professionnelle, prestations sociales et indemnités journalières) jouent un rôle primordial dans le passage du revenu primaire au revenu disponible, car elles ont un effet modérateur sur ces inégalités. Leur part détermine ainsi, outre la progressivité du système fiscal, considérablement l'ampleur de la redistribution.

Si les revenus avant redistribution par l'État sont répartis de manière nettement plus inégale que les revenus après redistribution (revenu disponible équivalent), cela peut indiquer que les transferts publics ont réduit l'inégalité des revenus obtenus sur le marché (du travail et des capitaux).

3.2.1 Rapport interquintile S80/S20

Une mesure usuelle pour quantifier l'inégalité des revenus est le rapport entre les parts de revenus avant et après transferts publics. Il s'agit de comparer les revenus (sommés, moyennés ou valeurs limites) de groupes de revenus de même taille (voir glossaire *→médiane, quintiles*).

La mesure la plus répandue est le rapport interquintile S80/S20 qui compare la part de revenu des 20% les plus riches de la population avec celle des 20% les plus pauvres.

Les analyses de l'OFS mettent en relation les *valeurs moyennes* des revenus équivalents du groupe le plus élevé et du groupe le plus bas, y compris les revenus négatifs (qui sont possibles pour le revenu disponible lorsque les dépenses de transfert sont (temporairement) plus élevées que le revenu). L'indice ainsi obtenu exprime de combien le revenu équivalent des 20% les plus riches de la population est supérieur à celui des 20% les plus pauvres. Un

Rapport interquintile S80/S20

Le rapport interquintile S80/S20 compare la part de revenu des 20% les plus riches de la population avec celle des 20% les plus pauvres. Plus le quotient s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes est inégale. L'évaluation de l'inégalité à partir du rapport interquintile se fonde sur les 20% supérieurs et inférieurs de la distribution, on la complète habituellement d'une autre mesure, qui tient compte de l'ensemble de la distribution (p. ex. le coefficient de Gini).

rapport interquintile de 4,2 signifie par exemple que le revenu équivalent moyen des 20% les plus riches de la population est 4,2 fois plus élevé que celui des 20% les plus pauvres.

Les résultats concernant l'évolution des rapports interquintiles des différents niveaux de revenu (revenu primaire, revenu brut et revenu disponible équivalents) en Suisse sont mis à jour à intervalles réguliers sur le portail statistique de l'OFS. La représentation graphique ne prend en compte que les personnes vivant dans des ménages d'actifs². Toutefois, le tableau disponible pour téléchargement «Indicateurs de distribution des revenus avant et après transferts de l'État» présente également les résultats relatifs à l'ensemble de la population.

En plus de ce tableau basé sur les données de l'EBM, un autre tableau utilisant les données de l'enquête SILC différencie les rapports interquintiles du revenu disponible équivalent selon différentes caractéristiques sociodémographiques.

3.2.2 Courbe de Lorenz et coefficient de Gini

L'évaluation de l'inégalité à partir du rapport interquintile se fonde sur les 20% supérieurs et inférieurs de la distribution des revenus, on la complète habituellement d'autres mesures qui tiennent compte de l'ensemble de la distribution. Une manière d'illustrer graphiquement l'ensemble des répartitions du revenu est de représenter les courbes de Lorenz (graphique G1).

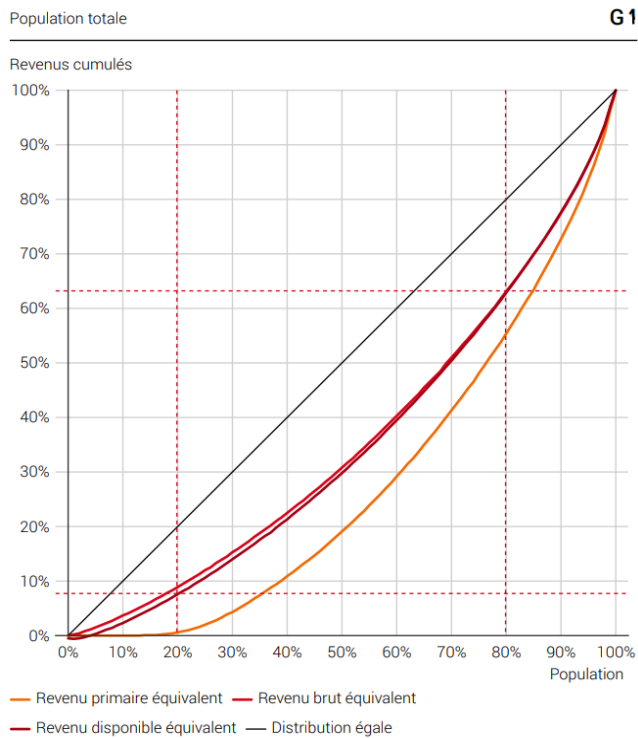
La courbe de Lorenz permet de voir de quel pourcentage du revenu équivalent cumulé disposent par exemple les 10%, 20% ou 25% les plus faibles en termes de revenus, par rapport au groupe le plus aisé. Il est en outre possible de comparer les répartitions des différents niveaux de revenus et ainsi de constater une éventuelle réduction des inégalités entre ces niveaux.

Exemple: dans le graphique G1, les 20% de personnes ayant les revenus disponibles équivalents les plus élevés (le cinquième des revenus les plus élevés) reçoivent environ 37% des revenus disponibles équivalents cumulés (100%-63%, comme le montre la ligne en traitillé), alors que le cinquième des revenus les plus bas reçoivent environ 8%.

Courbe de Lorenz

La courbe de Lorenz met en relation les pourcentages cumulés de la population et les pourcentages cumulés des revenus, classés par ordre croissant. Elle montre quelle part de la population perçoit quelle part du revenu total. Plus la distribution des revenus est inégale, plus la courbe de Lorenz s'écarte de la diagonale (distribution égale).

Courbe de Lorenz: distribution des revenus



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS

On constate également une nette réduction des inégalités par rapport au revenu primaire équivalent: la courbe de Lorenz des revenus disponibles équivalents est moins éloignée de la diagonale.

Le coefficient de Gini est basé sur le principe de la courbe de Lorenz. Il va de 0 (égalité des revenus) à 1 (inégalité maximale des revenus). Plus cette valeur est basse, plus la distribution est homogène.

Analyser l'inégalité du revenu au moyen des coefficients de Gini n'a donc de sens, comme pour de nombreuses mesures de l'inégalité, qu'en comparant les distributions de différentes années, niveaux de revenus, groupes de population ou pays.

² Le coefficient de Gini est plus approprié pour évaluer l'inégalité pour l'ensemble de la population, puisqu'il tient non seulement compte des 20% supérieurs et inférieurs de la distribution, mais de l'ensemble de la répartition des revenus. Les 20% les plus pauvres de la population comptent beaucoup de rentières et rentiers. Leur revenu primaire équivalent, soit le revenu du travail et de la fortune, est

généralement faible, voire inexistant, car il provient essentiellement de transferts publics (AVS/AI, prévoyance professionnelle avant tout). Par rapport aux personnes vivant dans des ménages d'actifs, il en résulte une augmentation des rapports interquintiles S80/S20 du revenu primaire équivalent dans l'ensemble de la population.

L'évolution des coefficients de Gini des revenus primaires, bruts et disponibles équivalents est également mise à jour à intervalles réguliers sur le portail statistique de l'OFS.

En plus de leur représentation graphique, les coefficients peuvent aussi être téléchargés dans le tableau des indicateurs.

Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est basé sur le principe de la courbe de Lorenz. Il correspond au rapport entre la surface entre la diagonale et la courbe de Lorenz et la surface totale en dessous de la diagonale (surface du triangle). Si toutes les personnes percevaient le même revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec la diagonale et le coefficient de Gini serait égal à zéro. Si une seule personne percevait la totalité du revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec les deux axes du graphique et le coefficient de Gini serait égal à 1 (inégalité de revenu maximale).

3.3 Comparaison avec d'autres pays européens

3.3.1 Niveau de vie en Europe

La comparaison européenne met l'accent sur la comparaison des différents niveaux de vie. C'est pourquoi les analyses se focalisent sur le revenu disponible équivalent, c'est-à-dire le revenu après transferts publics (voir le tableau T1).

Pour comparer le niveau de vie général avec celui d'autres pays européens, nous le mesurons plus précisément à l'aide du revenu disponible équivalent médian. Les revenus médians sont exprimés en standards de pouvoir d'achat (SPA, voir encadré), ce qui permet de corriger les différences de niveau de prix entre les pays.

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent est exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA). Le SPA est une devise théorique qui neutralise les différences de niveaux de prix entre les pays. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays, d'où son utilité pour comparer les indicateurs économiques de différents pays.

Comme le loyer fictif n'est pas encore calculé dans tous les pays, l'OFS ne le prend pas en compte dans le revenu disponible équivalent pour les comparaisons européennes.

3.3.2 Inégalités de revenus en comparaison européenne

En plus des médianes, on compare également les mesures de l'inégalité avec les valeurs d'autres pays européens, plus précisément le rapport interquintile S80/S20 et l'indice de Gini du revenu disponible équivalent. La méthodologie utilisée est celle décrite dans les chapitres précédents, qui correspond d'ailleurs aux normes internationales.

Les indicateurs en matière de comparaison européenne sont mis à jour chaque année sur le portail statistique de l'OFS. Le revenu disponible équivalent médian, la répartition des revenus et le rapport interquintile S80/S20 sont présentés sous forme graphique. L'indice de Gini, qui, contrairement au coefficient de Gini, se caractérise par une indication en pourcentage, est en revanche indiqué sous forme de texte.

Comme mentionné, les comparaisons européennes se réfèrent aux données de l'enquête SILC, et les données sur les revenus dans cette enquête se réfèrent à l'année précédente de l'enquête.

3.4 Analyses ponctuelles sur des thèmes spécifiques

Outre les indicateurs décrits et régulièrement mis à jour, l'OFS réalise des analyses ponctuelles sur des thèmes spécifiques en lien avec la répartition et l'inégalité des revenus. Parmi les questions étudiées figurent notamment l'évolution et l'inégalité des revenus et des dépenses de consommation en comparaison, le niveau de vie des groupes à revenus moyens ou la situation financière des personnes âgées. Les publications et communiqués de presse peuvent être téléchargés sur la page du portail consacrée aux inégalités de répartition des revenus (sous «Informations complémentaires»).

4 Publications et références

Effets des mesures étatiques sur la distribution des revenus. Bases théoriques et méthodologiques. OFS, Neuchâtel 2012a

Inégalité des revenus et redistribution par l'État. Composition, répartition et redistribution des revenus des ménages privés. OFS, Neuchâtel 2012b

5 Glossaire

Dépenses obligatoires

→ Revenu disponible

Intervalle de confiance

Les estimations établies sur la base d'un échantillon sont entachées d'incertitude, puisqu'une partie seulement de la population (échantillon) est utilisée pour estimer une caractéristique de la population entière. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui est d'autant plus petit que les résultats sont précis. La différence entre deux valeurs estimées est statistiquement significative lorsque les intervalles de confiance calculés pour ces deux valeurs ne se recoupent pas.

Loyer fictif

Afin de tenir compte de l'avantage financier que représente le fait d'être propriétaire de son logement ou de bénéficier d'un loyer inférieur au prix du marché, un «loyer fictif» est pris en compte dans le revenu disponible équivalent dans certaines analyses. Celui-ci correspond à la valeur d'usage de ce patrimoine, après déduction des frais de logement effectivement payés.

Médiane, quantile

La médiane ou valeur centrale divise l'ensemble des valeurs observées (et ordonnées selon leur grandeur) en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les valeurs supérieures à la médiane, l'autre les valeurs inférieures à celle-ci. À la différence de la moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes.

Les quantiles sont calculés selon la même logique: Les quartiles (Q1, Q2, Q3), les déciles (D1, D2, ... D8, D9) et les centiles (P1, P2, ... P98, P99) divisent par exemple la population considérée en quatre, dix ou cent groupes de taille égale.

Moyenne arithmétique

La moyenne arithmétique, également appelée moyenne, correspond à la somme des valeurs observées divisée par leur nombre.

Percentiles, centiles

→ Médiane

Quintile

Tandis que la médiane divise en deux parties égales la distribution des revenus, les quintiles eux la divisent en cinq parties égales. Ainsi, 20% des ménages ont un revenu inférieur au premier quintile, 20% un revenu compris entre le premier et le deuxième quintile, etc.

Revenu brut

Le revenu brut des ménages comprend les revenus de l'ensemble des membres du ménage, soit: les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus issus de l'activité indépendante, les rentes, les revenus de la fortune et de la location, les transferts reçus d'autres ménages, les prestations en nature de l'entreprise propre ou de l'employeur, les produits du jardin, etc.

Revenu disponible

Le revenu disponible est obtenu à partir du revenu brut auquel on soustrait les dépenses obligatoires, à savoir: les cotisations aux assurances sociales (cotisations à l'AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes pour l'assurance-maladie de base et les transferts réguliers à d'autres ménages (p. ex. les pensions alimentaires).

Revenu équivalent, poids équivalent

Le revenu (primaire, brut ou disponible) équivalent est calculé à partir du revenu (primaire, brut ou disponible) du ménage, en considérant le nombre de personnes qui le composent par le biais de l'échelle d'équivalence du ménage. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), un poids de 1,0 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans; la taille équivalente du ménage correspond à la somme des poids attribués aux personnes.

Revenu primaire

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y c. les cotisations sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Autrement dit, pour calculer le revenu primaire, on part du revenu brut du ménage, dont on soustrait les prestations de transfert (rentes, prestations sociales et autres versements monétaires provenant d'autres ménages).